

« Avec vous, un nouvel élan » Dominique OLIVIER et Laura GENEVOIS

Cette tribune est la première de notre groupe élu le 28 Juin, alors que 3 réunions du nouveau conseil municipal se sont tenues les 4, 15 et 28 Juillet, à l'Espace Provence : les 2 premières ont été essentiellement consacrées à l'élection du maire et de ses adjoint(e)s, à la fixation de leurs **indemnités** et à la désignation des membres de diverses **commissions**.

Comme nous l'avons fait quasi systématiquement lors du mandat précédent, et nous avons été les seuls à le faire, nous nous efforcerons de publier après chaque réunion du conseil une tribune rendant compte de nos interventions et des sujets que nous estimons devoir signaler à nos concitoyens. Les mots **soulignés en bleu** renvoient à des liens HTML (CTRL+clic)

Nos objectifs : démocratie participative, transparence et transition écologique et solidaire ...

- **faire qu'un plus grand nombre de saint-cyrien(ne)s s'intéresse à l'avenir et à la gestion de la commune...**
 - ✓ la première délibération du 28 juillet portait sur l'information du Préfet par le Maire du choix de l'Espace Provence comme lieu de réunion du conseil municipal à titre exceptionnel pendant la crise sanitaire ;
 - ✓ nous sommes intervenus pour proposer que, pour faciliter l'accès du public aux réunions du conseil municipal (CM), ces réunions se tiennent systématiquement à l'Espace Provence ; en effet, le nombre de places dans la salle des mariages de la mairie est limité : si l'on veut que nos concitoyens s'intéressent plus aux travaux du conseil, il faudrait augmenter le nombre de places réservées au public ; parallèlement, nous souhaitons que les séances du CM soient annoncées sur tous les panneaux lumineux à messages variables de la ville, et que leur ordre du jour soit aisément accessible sur le site de la mairie.
 - ✓ le maire nous a répondu que cela relevait du règlement intérieur du CM... Nous avions le 7 Juillet demandé à pouvoir être associés à l'élaboration de ce règlement... sans réponse.

- **savoir ce qui se passe à l'agglomération Sud Sainte Baume : des progrès en vue ?**
 - ✓ pendant le mandat précédent, nous avons à plusieurs reprises dit et écrit que la mauvaise articulation entre le conseil municipal et le conseil communautaire (très mauvaise circulation de l'information entre ces deux instances) constitue un « bug » de la démocratie locale ;
 - ✓ la loi « Engagement et proximité » du 27 Décembre 2019 est venue apporter quelques corrections à cette défaillance ; elle impose notamment que les conseillers municipaux de chacune des 9 communes de l'agglomération reçoivent de celle-ci, avant les réunions du conseil communautaire, la convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse qui l'accompagne ;
 - ✓ nous avons fait remarquer au maire que cela n'avait pas été le cas pour la réunion du conseil de l'agglomération du 22 Juillet; il l'a reconnu, mais a saisi l'occasion pour informer le conseil que, dans le cadre de la délégation à l'intercommunalité qu'il a confiée au nouveau premier adjoint, Louis FERRARA, il a demandé à celui-ci d'assurer une bonne information du conseil sur les travaux du conseil de l'agglomération. Dont acte ! nous attendons de réels progrès.

- **le budget de la commune : encore des économies et pas de vote sur les taux des impôts**
 - ✓ l'année 2019 a été une année record pour les économies ! Nous avons redit notre position constante, à savoir qu'au lieu de cumuler des provisions, les **taux de la fiscalité**, dont le maire se flatte qu'ils soient inchangés depuis 2016, auraient pu être **réduits** ;
 - ✓ à propos de ces taux, nous avons eu, lors de la réunion du conseil du 28 Juillet et depuis lors, des échanges avec le maire, qui a déclaré le 28 Juillet que, puisque les taux ne changeaient pas, il n'y avait pas besoin d'une délibération spécifique ; ceci n'est absolument pas une règle générale, et le conseil aurait pu voter les taux lors des séances précédentes ;
 - ✓ nous avons demandé à avoir la note du ministère des finances donnant les bases des impôts locaux pour St CYR.

- **budget 2020 : des regrets et des questions...**
 - ✓ des **regrets** : lors des réunions précédentes du conseil, nous avons demandé à avoir un document « extra-comptable » donnant une **évaluation du coût du Covid-19** pour la commune ; nous avons remercié le maire d'avoir présenté un tel document à la commission des finances le 20 Juillet, mais regretté qu'il ne l'ait pas été en réunion du conseil le 28 Juillet ; le maire nous a promis qu'une version actualisée serait diffusée aux membres du conseil... par ailleurs, nous regrettons que le **rapport d'orientations budgétaires** contienne **très peu d'engagements pluriannuels** ;
 - ✓ les **questions** : concernant **les investissements**, **l'accès à la gare par le Sud** nous paraît poser de sérieux problèmes de sécurité, car débouchant sur le virage face aux services techniques, sans possibilité de stationnement ;
 - ✓ des études environnementales sont annoncées au budget et, sur une autre ligne, des travaux de rénovation thermique dans **l'EHPAD et la crèche**. Nous avons demandé s'il était prévu que les deux questions soient traitées conjointement étant donné que la température à la crèche dépassait les 30 degrés dès le mois de juin. Les canicules étant des épisodes récurrents dans la commune, il serait pertinent de trouver des solutions naturelles (et donc économiques) pour rafraîchir ces espaces pour le confort et la santé des petits et des puéricultrices.
Il a été répondu qu'un bilan carbone est prévu et que la commission environnement serait réunie dès l'automne.
Nous attendons donc avec impatience cette échéance.

- **les adjoint(es) : la « rétrogradation » d'Andrée SAMAT aurait pu être évitée...**
 - ✓ sur injonction du Préfet, le maire a dû revenir le 15 Juillet sur la délibération approuvée le 4 Juillet élisant, parmi ses 9 adjoint(e)s, 4 femmes et 5 hommes, avec Andrée SAMAT comme 1^{ère} adjointe, et 2 hommes en 8^{ème} et 9^{ème} position ; cette disposition contrevenait à l'obligation d'alternance stricte femmes/hommes ; souhaitant garder 5 hommes et 4 femmes, le maire a dû « rétrograder » Andrée SAMAT comme 2^{ème} adjointe. S'il avait voulu la garder comme 1^{ère} adjointe, cela l'aurait obligé à avoir dans son équipe 5 femmes et 4 hommes, soit, en comptant le maire, une **stricte parité 5/5**. C'était sans doute trop demander....